



Présentation de l'Intervention individualisée

Le GCSMS RéPsy est financé par l'Agence régionale de santé (ARS) et le Conseil départemental de l'Isère. Créé en 2002, il fédère des structures sanitaires, médicosociales et sociales ainsi que des associations de personnes concernées ; de proches/ familles tout comme des professionnel.le.s libéraux.ales (dont des médecins généralistes et psychiatres).

Ses rôles sont divers :

- **Intervention individualisée** auprès de personnes concernées par un handicap psychique, dans l'objectif de favoriser le **rétablissement**
- Centre de **ressources** (information/orientation)
- Actions de **déstigmatisation** (sensibilisation/formation)
- **Représentation nationale**



Pour plus d'informations www.repsy.fr ou
secrétariat de votre coordination locale

au

A qui s'adresse l'intervention individualisée ?

Toute personne, adulte, en situation de **handicap psychique** c'est-à-dire présentant des troubles psychiques (ex : troubles bipolaires, schizophrénie, troubles de la personnalité, troubles anxieux invalidants, comorbidités addictives, troubles du spectre autistique sans déficience intellectuelle...) retentissant sur la vie quotidienne, sociale, familiale, scolaire, professionnelle...

La prise en charge par le RéPsy ne nécessite ni RQTH, ni notification de la Maison départementale de l'autonomie (MDA) ou Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Elle est **gratuite** pour la personne concernée

Dans quelle situation s'adresser au RéPsy ?



À quel moment ?

Lorsque la situation apparaît comme « complexe » (que ce soit aux yeux de la personne, de son entourage personnel et/ou professionnel), lorsqu'il est difficile de mettre en place ou de trouver des solutions



Pourquoi ?

Pour solliciter une aide partenariale à la construction d'un projet personnel, professionnel ou du parcours de vie (travailler en milieu ordinaire, vivre en logement autonome, être accompagné.e à la vie sociale, etc...)



Comment ?

Soit en demandant par téléphone ou par mail au secrétariat de votre coordination locale, soit via le site Internet sur lequel vous pouvez télécharger :



Le formulaire de demande d'intervention

Ce document est à compléter par la personne concernée. Un.e professionnel.le ou un.e proche/famille peut accompagner la demande d'intervention.

De quelle façon le RéPsy peut-il intervenir ?



En proposant un **appui dans la mise en place du projet** de la personne notamment grâce à l'**Equipe spécialisée d'évaluation du handicap psychique (ESEHP)** et l'ensemble des partenaires entourant la situation

L'ESEHP est composée de professionnel.le.s ou de bénévoles locaux, issu.e.s de professions différentes, et se regroupe régulièrement au travers du Comité technique (CoTech) afin de présenter des situations de personnes concernées (avec leur accord) pour proposer un parcours d'évaluation en fonction de leur projet.

L'accompagnement RéPsy n'a lieu qu'avec le **plein accord** de la personne concernée.

L'intervention individualisée proposée par le RéPsy est la suivante :



Formulation des besoins par la personne concernée, en concertation avec les acteurs qui l'accompagnent déjà, afin d'évaluer les solutions possibles.

Possibilité de soumettre la situation au regard de l'Equipe spécialisée d'évaluation du handicap psychique (ESEHP), lors d'un Comité technique (CoTech)



Construction, ensemble, d'un plan d'action pour un projet de vie vers le rétablissement avec l'élaboration d'un projet de parcours, une **évaluation complémentaire** si nécessaire, et la proposition de prestations d'éducation thérapeutique orientées rétablissement.



Accompagnement dans l'articulation des actions pour favoriser la réalisation du projet : **coordination** des actions des professionnel.le.s, lien avec la **personne** pour faciliter la mise en place.

Les membres du RéPsy



S'engagent à respecter la confidentialité des informations des personnes concernées

Besoin d'aide ?

Dans le cadre de sa fonction ressource, le RéPsy reste à votre écoute pour toute demande **d'information, d'orientation et/ou de sensibilisation**



Pour nous joindre

Isère

GCSMS RéPsy

Au Centre ambulatoire de santé mentale

8 Place du Conseil national de la Résistance – 38400 Saint-Martin-d'Hères

Abrite également le siège de la coordination générale



04 56 58 84 30



contact@repsy.fr

Pour les personnes vivant dans le Nord-Isère :



04 56 58 84 29



contact@repsy.fr

Drôme

Coordination locale RéPsy 26

Avenue Victor Hugo – 26000 Valence



04 26 50 55 76



contact26@repsy.fr

Savoie

GCSMS RéPsy

11 rue Daniel Rops – 73160 Cognin



04 56 58 84 29



contact73@repsy.fr

Haute-Savoie

GCSMS RéPsy

219 chemin des Bois du Fornet – 74800 La Roche sur Foron



04 56 58 84 29



contact74@repsy.fr

Un site Internet est à votre disposition : www.repsy.fr